

**COMMUNE DE HOMBOURG****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG DE  
LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015**

**Présents** : M. ENGASSER Thierry, Maire,

Mmes : SAUPIN lila, HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, PIERREZ Sabine, TRIPONEL Stéphanie.

MM. : BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland.

**Excusés** : M. RIEGERT Patrick (Procuration à M. RIEGERT Roland)

Mme DA SILVA Corinne (Procuration à M.BOURDALEIX Gilles)

*3 auditeurs*

**A été nommé secrétaire** : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

-----

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 07/10/2015
2. Piste cyclable : régularisation de parcelle ;
3. Attribution de subvention : Association DELTA REVIE
4. Attribution de subvention : Union des Eglises Protestants d'Alsace et de Lorraine ;
5. Attribution de subvention : Association l'Agrandisseur, Biennale de Photographie de Mulhouse ;
6. Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ;
7. Schéma de mutualisation des services ;
8. Présentation du nouveau site internet ;
9. Bilan GRDF ;
10. Tour de table ;

-----

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ENGASSER Thierry, Maire, qui souhaite la bienvenue aux présents.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 Octobre 2015.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

**2. Piste cyclable, régularisation parcellaire.**

Lors de l'aménagement de la tranche 3 de la piste cyclable longeant la RD52, l'emprise de celle-ci a été implantée par erreur sur une propriété communale.  
La communauté de commune souhaite régulariser la situation en acquérant la parcelle concernée.

Après établissement d'un PV d'arpentage et avis du domaine, le prix de la parcelle cadastrée .../100 de 5.71 ares est évaluée au prix de 771 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la mise en vente de la propriété cadastrée section 9 ; parcelle .../100
- Décide de fixer le prix de vente à 771 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

### **3. Attribution de subvention : Association DELTA REVIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'association DELTA REVIE. Cette dernière permet aux personnes abonnées d'avoir à leur domicile une téléalarme directement reliée au SAMU68.

A ce jour, 7 abonnés bénéficient de ce service dans la commune.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 21 euros par abonné soit un montant total de 147 euros à l'association DELTA REVIE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

### **4. Attribution de subvention : Union des Protestants d'Alsace et de Lorraine.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par la paroisse réformée de Riedisheim Rixheim. Cette dernière souhaite entreprendre une série de travaux sur différents bâtiments. Un programme a été remis détaillant l'ensemble des travaux prévus.

Après avoir étudié le dossier et sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 300 euros pour la réfection des bâtiments,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

### **5. Attribution de subvention : L'association L'Agrandisseur.**

Monsieur le Maire expose qu'une rencontre a eu lieu, avec l'association L'Agrandisseur. Cette association porte un projet de biennale de photographie. La commune a montré son intérêt pour être partenaire de la démarche.

La communauté de communes participera également au projet avec une exposition à la piscine. Le principe consiste à afficher dans l'espace public des photos grand format sur la période Juin/Septembre 2016. Les photos seront fixées sur les façades ou des murs du village, selon les propositions du commissaire d'exposition validée par la commune. Des ateliers ainsi que des temps d'explication des œuvres à destination des habitants sont également envisagés.

L'association sollicite une participation financière de la commune de 5000 euros.

Après analyse du budget et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'allouer la somme de 5 000€ à l'association l'Agrandisseur
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

## **6. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**

Monsieur le Maire expose que la loi du 7 Aout 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe ) prescrit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Celui-ci, présenté le 09 Octobre par le Préfet, prévoit une fusion entre les Communauté de communes Porte de France Rhin Sud et Mulhouse Alsace Agglomération. Dans l'exposé des motifs, le préfet se fonde sur les éléments suivants :

- Les deux entités appartiennent au même bassin de vie ;
- Les deux territoires constituent le territoire du SCOT et le Pays de la Région Mulhousienne ;
- Les deux territoires ont une vocation industrielle et portuaire ;
- La fusion contribuera au renforcement de Mulhouse au sein de la nouvelle région.

Le Préfet a notifié le projet de schéma à la commune de Hombourg comme à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Les collectivités doivent se prononcer dans les deux mois sur le projet. A l'issue, la commission départementale de coopération intercommunale émettra un avis sur le projet de schéma. Les propositions de modification du projet de schéma adoptées par la commission départementale de coopération intercommunale à la majorité des deux tiers de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma, dès lors qu'elles sont conformes notamment aux orientations suivantes :

- 1° La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants ;
- 2° La cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;
- 3° L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale ;
- 4° La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis au projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte s'y afférent

## **7. Schéma de mutualisation des services.**

L'article L.5211.39.1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 16 décembre 2010 stipule que le Président de L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le code Général des Collectivités Territoriales prévoit, à titre principal, trois types de mutualisations de moyens entre communes membres d'un EPCI :

- La mise à disposition
- La constitution de services communs
- La mise en commun de moyens

Après avoir étudié le dossier et sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le schéma de mutualisation des services,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

#### **8. Présentation du nouveau site internet.**

Mme Anne-Catherine LEMOINE présente au conseil municipal le nouveau site internet de la commune. Ce site adaptable à tous les types de support mobiles actuels se veut vivant et chaleureux. Il permettra d'accéder à toutes les informations de la commune. Parallèlement une page du réseau social Facebook a été créée pour permettre aux abonnés d'avoir en temps réel accès aux actualités communales.

#### **9. Bilan GRDF.**

Les chiffres clés de l'activité de GRDF sur la commune ont été communiqués.

Le réseau de distribution a une longueur de 8150 m et 14081.33€ ont été investis en 2014 sur la commune. Actuellement 240 clients sont raccordés au réseau de distribution publique et 4417MWh ont été acheminés.

#### **10. Tour de table.**

Mr Sébastien Brodhag demande des précisions concernant les travaux de voirie rue principale. Une présentation sera faite au prochain conseil.

**La séance est levée à 22h30.**